



République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations

Commune de MOULÈS ET BAUCELS

Date de la convocation	03/04/2026	Séance du : 17/04/2026
	Votes : 15	
Présents : 11	Pour : 15	L'an Deux Mille Vingt-six, et le dix sept du mois de avril à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel CÉLÉRIER.
Absents : 0	Contre : 0	
Représentés : 4	Abstention : 0	

Étaient présents : Mmes L. BOULANGER, P. FINIELS, S. JULIEN, C. OLESEN, Mrs D. CÉLÉRIER, J-M. CHABANEL, B. DESFOURS, B. MALLET, J-F. MOLIÈRES, J. VIGNAL, R. VRIGNON

Absents représentés : Mme S. BOEL a donné procuration à J-F. MOLIÈRES
Mme. B. DEFOSSEZ a donné procuration à M. J-M.CHABANEL
Mme. N. DUCROS a donné procuration à Mme C. OLESEN
M. W. PLAGIOL a donné procuration à B. DESFOURS

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire fait procéder à la lecture du procès verbal de la précédente séance, qui est adopté à l'unanimité.

M. J-M. CHABANEL est nommé secrétaire de séance.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n°2026_1704D6

Désignation d'un représentant auprès du Syndicat mixte Hérault-Energies

Conformément à l'article 9 de ses statuts, le Syndicat mixte, HÉRAULT ENERGIES, renouvelle son Comité syndical à la suite des élections municipales.

A ce titre, Le Maire expose au conseil municipal les compétences transférées par la commune au Syndicat afin de pouvoir bénéficier dans ce domaine d'un meilleur service, à un coût plus intéressant pour les finances communales.

Le représentant communal auprès du Syndicat a pour mission d'être un relai des préoccupations de la commune et de rendre compte auprès de celles-ci des actions syndicales sur l'ensemble de son territoire.

En vertu des statuts, modifiés en octobre dernier, le représentant est également électeur au sein du collège des communes de moins de 40 000 habitants, pour procéder à l'élection des 17 délégués correspondants.

Le conseil municipal est informé que cette élection se tiendra début juin pour permettre l'installation du nouveau Comité syndical en amont de l'Assemblée générale du 24 juin prochain, à laquelle le représentant communal sera invité.



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5212-16 ;
Vu l'article 9 et suivants des statuts d'HÉRAULT ENERGIES,
Vu la délibération du Conseil municipal demandant l'adhésion de la commune au Syndicat mixte,
Entendu l'exposé de Madame/Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Désigne Monsieur Jean-Marc CHABANEL comme représentant **titulaire** de la commune auprès d'Hérault-Energies
- Désigne Madame Luce BOULANGER comme représentant suppléant de la commune de Moulès et Baucels
- M. Jean-Marc CHABANEL sera électeur pour désigner les délégués représentants les communes de moins de 40 000 habitants au sein du Comité syndical.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette désignation.

Pour extrait conforme

Moulès et Baucels, le 17 avril 2026

Le Maire,

Daniel CÉLÉRIER

